

Correction du contrôle sur les libertés (25/10/2012)

1. Le document 1 est un dessin intitulé « Liberté ». Ce dessin a été réalisé par Fernand Léger en 1953.

Le document 2 est une vignette (un dessin) de Philippe Geluck tiré du Chat paru en 2009.

2. La liberté est représentée sous les traits d'un homme. Fernand Léger a écrit sur la main et au-dessus du visage de l'homme les premiers mots du poème de Paul Eluard « Liberté ».

3 et 4. Eugène Delacroix dans son tableau « La liberté guidant le peuple » et Bartholdi avec sa sculpture « La statue de la liberté » ont représenté la liberté sous les traits d'une femme (ce sont des allégories).

5. Le thème du document est : la liberté et ses limites.

6. La limite est fixée par l'adulte (le père???)

7. Les limites aux libertés sont les lois. En effet, on peut exercer certaines libertés collectives ou individuelles (manifestation/Pratiquer sa religion) mais cette pratique ne doit pas remettre en cause les droits et libertés des autres (exemple : je peux manifester mais je ne dois pas empêcher les autres de circuler).

De plus, chacun doit prendre conscience qu'il vit en société et doit respecter la liberté des autres (« La liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres »).

8. On reproche aux salariés d'avoir critiqué leur entreprise.

9. Leur direction décide de les licencier.

10. Facebook est un réseau social qui permet de communiquer librement.

On peut y échanger des idées, des impressions, des goûts... faire part de ses humeurs, de ses joies...

Mais, Facebook n'est pas un journal intime. En effet, les publications peuvent être diffusées à des centaines de personnes. Aussi, il convient de respecter certaines règles :

*ne pas poster de photos sans avoir demandé l'autorisation aux personnes photographiées.

*ne pas tenir de propos racistes, insultants ou diffamatoires.

*ne pas partager des œuvres musicales, cinématographiques ou autres sans en avoir le droit.